



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, pour une réunion ordinaire, le jeudi 13 février 2020 à 20h00, sous la présidence de Monsieur JOUENNE Philippe, Maire.

CONSEILLERS PRESENTS :

Mmes et MM : JOUENNE Philippe, M. SIMON Nicolas, SIMON Danielle, GABRIEL Marie-Laure, DHIVERT Daniel, GARREAU Gérard, YGER Valérie, PIVENT Dominique TAUVEL Gérard, RETOUT-RIPOLL Isabelle RETOUT-RIPOLL Evrard,

ABSENTS EXCUSES : MM. et Mmes HAUGUEL Patrick, VIOLETTE Sylvie, GALLO Vincent

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GARREAU Gérard

1-APPROBATION DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019:

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2-COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Monsieur GARREAU, expose le compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. TAUVEL Gérard (doyen d'âge) approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 qui a été présenté à la commission des finances le 3 février 2020.

FONCTIONNEMENT:

Recettes : 419 520.53 €
Dépenses : 359 130.19 €
Résultat de l'exercice : 60 390.34 €
Excédent 2018 : 250 221.65 €

Solde : + 310 611.99 €

INVESTISSEMENT:

Recettes : 44794.33 €
Dépenses : 61 232.55 €
Résultat de l'exercice : - 16 438.22 €

Excédent 2018 : 9 538.24 €
Reste à réaliser dépenses : 12 002.36 €
Reste à réaliser recettes : 15 209.79 €

Solde : - 3 692.55 €

SOLDE GLOBAL : + 306 919.44 €

3 COMMUNICATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNAUTE URBAINE :

Au cours de sa séance du 19 décembre 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine « Le Havre Seine Métropole » a adopté le budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la communauté urbaine a adressé à la commune un exemplaire de ce budget primitif de l'année 2020 de la communauté pour communication aux membres du conseil municipal.

L'intégralité du document, comprenant l'ensemble des budgets et les pièces annexes, peut être consultée en Mairie.

Le conseil municipal prend acte de la communication du budget primitif 2020 de la communauté urbaine

4- DELIBERATION RELATIVE AU PAIEMENT D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 :

Vu l'article L 1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date l'exécutif de la collectivité peut, en vertu d'une délibération, « engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Monsieur le Maire expose il explique que 1 facture d'investissement qui doit être mandatée.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le mandatement des dépenses suivantes :

-GR RAVALEMENT (isolation maison de Romé): 12 002.36 € (article 2135)

5- SUIVI DES DOSSIERS :

Les conteneurs pour le tri sélectif vont être distribués avant la fin du mois. Un souci va se poser à l'impasse Bellevue car il n'y aura pas la place pour déposer les conteneurs. Les services de Communauté Urbaine seront contactés pour résoudre le problème.

Défense incendie : un bureau d'études a été mandaté par la Communauté Urbaine pour faire des relevés et établir un plan contre la défense incendie.

Travaux de voirie : une liste des routes à réparer a été établit : route de la Marguerite, route de Croismare, route de la Sapinière, route de l'Observatoire

Centre Paul Durand Viel : la commission de sécurité a émis un avis défavorable au fonctionnement du centre, dans l'attente de travaux liés au désenfumage. Ces travaux sont programmés dans les jours à venir.

Garage communal : l'aménagement intérieur est en cours. Les travaux sont réalisés par les employés communaux

Ecole maternelle : la fontaine d'eau a été changée par les employés communaux.

Contentieux : Dans le cadre du litige opposant la commune à M. et Me Bolaingue, la médiation a commencé. Après l'entretien individuel avec la médiatrice, une rencontre entre les différentes parties aura lieu le mardi 18 février.

6 -QUESTIONS DIVERSES :

Madame YGER signale que l'arrêt des cars situé route des Indes est dangereux. IL n'y a pas de passage piétons et la visibilité est réduite par le virage. Des contacts seront pris avec les services du département.

Madame GABRIEL signale qu'un riverain se gare régulièrement devant le poste de relevage du lotissement Le Clos du Parc. Cela gêne la circulation et l'accès aux services des eaux. Un courrier lui sera adressé.

Monsieur PIVENT demande la remise en état du triflash (route du château). Monsieur le Maire explique que ce n'est plus à la charge de la commune mais de la Communauté Urbaine. Le sujet a été évoqué avec celle-ci.

Madame RETOUT-RIPOLL signale que l'éclairage public de route du Château ne fonctionne pas. Monsieur le Maire explique que cela vient d'être réparé et que cela fonctionne à nouveau.

Monsieur SIMON signale que la peinture d'un des murs intérieurs de l'école maternelle s'effrite. Il faudrait mettre une protection en attendant les réparations
Il rappelle aussi que la plexis de l'arrêt de bus en face la mairie n'a toujours pas été changé.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.